

# Soutien aux employeurs

Maintien en emploi et réinsertion : aperçu des mesures

Que faire lorsqu'un employé est souvent absent ou a des problèmes de santé ?  
Où trouver de l'aide pour qu'une collaboratrice puisse conserver son emploi ?  
Que faire, en tant qu'employeur, en faveur de la réadaptation professionnelle ?

Vous trouverez réponse à ces questions et à bien d'autres encore dans le présent document élaboré par le comité Détection précoce et réinsertion professionnelle (DPR) pour guider les employeurs à travers les processus de réinsertion professionnelle. C'est grâce à l'étroite coopération et à la coordination de tous les partenaires que les collaborateurs atteints dans leur santé et leurs employeurs bénéficient d'un soutien optimal.

Le présent aperçu n'est pas exhaustif, l'objectif étant avant tout de fournir aux employeurs une vue d'ensemble des mesures claires et compréhensibles.

## Comité DPR

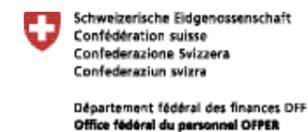
Créé en 2008 sous l'égide de l'Union patronale suisse, le comité Détection Précoce et Réinsertion professionnelle (DPR) est un réseau servant de plateforme d'information neutre entre les employeurs et les assurances sociales. Ses membres s'engagent en faveur d'une coopération et d'une collaboration étroites entre les différents partenaires.

### Membres du comité DPR

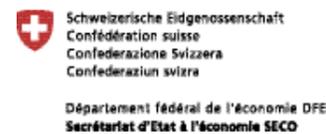
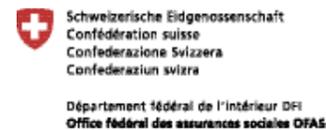
#### Patronat



#### Employeurs



#### Offices fédéraux



#### Direction



#### Assurances



Ce dépliant vous a été remis par :



OFFICE CANTONAL AI DU VALAIS  
KANTONALE IV-STELLE WALLIS

# Maintien en emploi

## Collaborateurs atteints dans leur santé

Situation	Détection précoce			Intervention précoce	Mesures de réinsertion	Mesures d'ordre professionnel
<b>Qui</b>	<b>Durée en jours</b>					
	de 1 à 5	30	30	max. 360	max. 230	jusqu'à la fin des mesures
<b>Collaborateur concerné</b>	Maladie ou accident	Maladie ou accident, certificat médical	Communication DP, maladie ou accident, certificat médical	Coopération aux mesures d'IP, atteinte à la santé, certificat médical	Obligation de collaborer aux mesures de réadaptation, maladie, certificat médical	Obligation de collaborer aux mesures de réadaptation, atteinte à la santé, certificat médical
<b>Employeur</b>	Apprend la maladie ou l'accident	Mesure interne, le cas échéant	Communication DP, coopération lors de l'entretien de DP	Coopération aux mesures d'IP, soutien dans le cadre du budget d'IP	Coopération à la mise en œuvre des MR, indemnisation par l'AI de 100 fr. max. par jour	Coopération à la mise en œuvre des mesures d'ordre professionnel, placement à l'essai, AIT pendant 180 jours max., job coaching
<b>Médecin</b>	Traitement, certificat médical	Traitement, certificat médical	Communication DP, traitement, coopération DP, certificat médical	Traitement, coopération à la mise en œuvre des mesures d'IP, certificat médical	Coopération à la mise en œuvre des MR, traitement, certificat médical	Coopération à la mise en œuvre des mesures d'ordre professionnel, traitement, certificat médical
<b>Assurance d'indemnités journalières en cas de maladie</b>		IJ selon CGA et délai d'attente	Communication DP, IJ selon CGA	IJ selon CGA, évent. case management, coordination avec l'AI	IJ tant que l'assuré ne suit pas une mesure de l'AI lui donnant droit à des IJ de l'AI	En l'absence de mesures de l'AI donnant droit à des IJ de l'AI, IJ pendant 730 ou 720 jours durant une période de 900 jours
<b>Assurance-accidents</b> Accident ou maladie professionnelle	Frais de traitement, IJ après env. 3 jours, évent. case management	Frais de traitement, IJ, évent. case management	Frais de traitement, IJ, évent. case management, communication DP	Frais de traitement, IJ, évent. case management, évent. annonce à l'AI, coordination avec l'AI	Frais de traitement, IJ tant que l'assuré ne suit pas une mesure de l'AI lui donnant droit à des IJ de l'AI, évent. case management, coordination avec l'AI	Frais de traitement, IJ tant que l'assuré ne suit pas une mesure de l'AI lui donnant droit à des IJ de l'AI, évent. case management, coordination avec l'AI
<b>Assurance-maladie</b>	Frais de traitement	Frais de traitement	Communication DP, frais de traitement	Frais de traitement, évent. case management	Frais de traitement, évent. case management	Frais de traitement, évent. case management
<b>Assurance-invalidité</b>			Entretien de DP, recommandation concernant le dépôt d'une demande oui/non	Mesures d'IP selon plan de réadaptation : adaptation du poste de travail, cours de formation, conseils pour le maintien de l'emploi. Mesures socioprofessionnelles.	Décision de principe : MR, IJ pendant les MR, job coaching	Mesures d'ordre professionnel : conseils pour le maintien en emploi, orientation prof., reclassement. En cas de changement de poste en interne : placement à l'essai avec IJ de l'AI pendant 180 jours max., AIT 180 jours max., moyens auxiliaires, job coaching
<b>Caisse de pension</b>				Annoncer l'exemption de primes / annonce pour soutien		
<b>Prestataire externe</b>				Job coach, organisateur de cours	Job coach	Job coach

Coordination

Coopération

### Abréviations

- AI Assurance-invalidité
- AIT Allocation d'initiation au travail
- CGA Conditions générales d'assurance
- DP Détection précoce
- IJ Indemnité journalière
- IP Intervention précoce
- MR Mesures de réinsertion

# La réadaptation au lieu de la rente

## Embauche de bénéficiaires de rente

Situation	Mesures de réinsertion	Mesures d'ordre professionnel	Embauche
<b>Qui</b>	<b>Durée</b> jusqu'à la fin des MR, durée selon les principes de la proportionnalité et de l'adéquation	jusqu'à la fin des mesures	3 ans
<b>Bénéficiaire de rente</b>	Certificat médical	Obligation de collaborer aux mesures de réadaptation, apte à la réadaptation, certificat médical	
<b>Employeur</b>	Coopération pendant les MR, indemnisation de 100 fr. max par jour	Placement à l'essai, placement, job coaching, place de formation	Embauche, job coaching
<b>Médecin</b>	Coopération à la mise en œuvre des MR, traitement, certificat médical	Coopération à la mise en œuvre des mesures d'ordre professionnel, traitement, certificat médical, interlocuteur pour les mesures d'ordre professionnel	
<b>Assurance-maladie</b>	Frais de traitement	Frais de traitement	Frais de traitement
<b>Assurance-accidents</b> Accident ou maladie prof.	Poursuite du versement de la rente AA, frais de traitement si indiqué en plus de la rente	Poursuite du versement de la rente AA, frais de traitement si indiqué en plus de la rente	Event. révision de la rente, frais de traitement si indiqué en plus de la rente
<b>Assurance-invalidité</b>	MR pour entrer sur le marché primaire de l'emploi, poursuite du versement de la rente, job coaching	Mesures d'ordre professionnel : placement, orientation professionnelle, formation professionnelle initiale, reclassement, placement à l'essai de 180 jours max., job coaching, poursuite du versement de la rente	Mesures d'ordre professionnel : AIT 180 jours max., période de protection de 3 ans avec prestation transitoire, moyens auxiliaires, job coaching, poursuite du versement de la rente AI
<b>Caisse de pension</b>	Versement de la rente	Versement de la rente	Tenue du compte de vieillesse par la CP précédente, rente comme prestation subsidiaire
<b>ORP</b>			
<b>PC</b>	Si nécessaire pour garantir le minimum vital		Si nécessaire pour garantir le minimum vital
<b>Prestataire externe</b>	Job coach	Job coach	Job coach

### Abréviations

AA Assurance-accidents  
AI Assurance-invalidité  
AIT Allocation d'initiation au travail  
CP Caisse de pension

MR Mesures de réinsertion  
ORP Office régional de placement  
PC Prestations complémentaires

# La réadaptation prime la rente

Embauche de collaborateurs atteints dans leur santé

Situation	Intervention précoce	Mesures de réinsertion	Mesures d'ordre professionnel
<b>Qui</b>	<b>Durée en jours</b>		
	max. 360	max. 230	jusqu'à la fin des mesures
<b>Collaborateur concerné</b>	Certificat médical, apte à la réadaptation	Certificat médical	Obligation de collaborer aux mesures de réadaptation, certificat médical, apte à la réadaptation
<b>Employeur</b>	Embauche, soutien dans le cadre du budget d'IP	Coopération pendant les MR, pas d'indemnisation	Interlocuteur pour les mesures d'ordre professionnel, placement, formation prof. initiale, reclassement, placement à l'essai, en cas d'embauche : AIT, indemnité en cas d'augmentation des cotisations
<b>Médecin</b>	Traitement, coopération à la mise en œuvre des mesures d'IP, certificat médical	Coopération à la mise en œuvre des MR, traitement, certificat médical	Coopération à la mise en œuvre des mesures d'ordre professionnel, traitement, certificat médical
<b>Assurance d'indemnité journalière en cas de maladie</b>	En cas d'incapacité de travail, IJ de l'assurance individuelle à titre subsidiaire jusqu'à 100 % en cas de poursuite de l'assurance		
<b>Assurance-accidents</b> Accident ou maladie prof.	Frais de traitement, IJ, en cas d'incapacité de travail avérée	Frais de traitement	Frais de traitement
<b>Assurance-maladie</b>	Frais de traitement	Frais de traitement	Frais de traitement
<b>Assurance-invalidité</b>	Mesures d'IP : placement, adaptation du poste de travail, réadaptation socioprofessionnelle, cours de formation, orientation professionnelle	Décision de principe : MR, IJ pendant les MR, job coaching	Mesures d'ordre professionnel : placement, orientation prof., formation prof. initiale, reclassement, placement à l'essai avec IJ de l'AI pendant 180 jours max., AIT 180 jours max., moyens auxiliaires, job coaching
<b>ORP</b>	IJ de l'AC (44 jours max. en cas de maladie ou d'accident, obligation d'avancer les prestations)		IJ de l'AC en l'absence de mesure donnant droit à des IJ de l'AI
<b>Aide sociale</b>	Garantie du minimum vital si le revenu ou le revenu de substitution ne suffit pas	Garantie du minimum vital si le revenu ou le revenu de substitution ne suffit pas	Garantie du minimum vital si le revenu ou le revenu de substitution ne suffit pas
<b>Prestataires externes</b>	Job coach, organisateur de cours	Job coach	Job coach

## Glossar

AC Assurance-chômage

AI Assurance-invalidité

AIT Allocation d'initiation au travail

IJ Indemnité journalière

IP Intervention précoce

MR Mesures de réinsertion

ORP Office régional de placement